

LA PESTE EQUINE EN ESPAGNE

Le 14 septembre 1987, l'Office International des Epizooties a reçu un télex de la Direction Générale de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation à Madrid, signalant l'existence de 7 foyers de peste équine en Espagne, la maladie ayant été identifiée le 12 septembre.

Ces foyers sont localisés dans le sud-est de la province de Madrid et dans la zone limitrophe de la province de Tolède. Un total de 413 animaux (équins) se trouvent dans la zone contaminée, et 63 sont morts.

Les mesures appliquées comprennent l'abattage des malades et des contaminés, ainsi que la mise en place d'une zone d'infection (3 km de rayon autour d'un foyer), d'une zone de surveillance (10 km) et d'une zone de protection (25 km). Dans les deux provinces, tous les effectifs équins des zones précédemment définies (26.000 animaux) ont été vaccinés. Ces effectifs y sont immobilisés et tout rassemblement est interdit. Une désinfection et une désinsectisation de toutes les installations, véhicules et animaux est également obligatoire. L'ensemble de ces mesures a été décidé lors de la réunion d'urgence OIE/FAO/CEE tenue le 18 septembre à Paris.

L'origine du virus serait à rapprocher de l'introduction en Espagne de 2 zèbres en provenance d'Afrique australe (Namibie). Le virus serait de type IV. Il faut signaler que ces 2 animaux ont transité par le Portugal.

F. MOUTOU

Sources :

- OIE. Information épizootiologique n° ESP 87/1/117*
- OIE. Information épizootiologique n° ESP 87/2/119*